

Compte rendu du conseil municipal

20 mai 2026

Début de la séance = 19 heures.

Présents :

Cécile **Bareyre** - Gilles **Dufresne** – Vanessa **Morio** – Louann **Abéla** – Thierry **Gestin** – Robin **Dutartre** – Romain **Abéla** – Marie Julie **Boulogne** – Laetitia **Torrell** – Martine **Bertin**

Absent : Pierre **Briol**

Secrétaire de séance = Marie Julie BOULOGNE

● Correspond Défense (*Cordef*)

Il doit servir de relais entre les citoyens, la commune et le ministère des Armées.

Ses missions sont les suivantes :

- informer les administrés sur les questions de Défense.
- promouvoir le parcours citoyen (recensement etc...)
- sensibiliser les habitants au devoir de Mémoire.
- diffuser des infos sur la Réserve militaire.
- établir un lien avec les anciens combattants

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Romain Abéla pour devenir le correspondant Défense de la commune de Montignac.

Le guide officiel du correspondant Défense lui est remis.

Pour = **10**

Contre = **0**

Abstention = **0**

● Achat imprimante multifonctions

3 entreprises ont été consultées (*Konica Minolta, Ec33, Csbj*).

CSBI dont le siège se trouve à Carignan est la seule a proposé un photocopieur reconditionné.

Modèle proposé = **Ricoh IMC 2000** (copieur + imprimante + scanner)

NB : Il s'agit d'une machine de trois ans ayant auparavant appartenu à une mairie. Les tambours (pièces principales de la machine) auront été changés + un contrat de maintenance est inclus dans ce prix d'achat (Toner fourni)

Prix du photocopieur neuf = 2990 € H.T

Prix du photocopieur reconditionné = **1800 € T.T.C**

Caractéristiques du photocopieur qu'on prévoit d'acheter :

- Possibilité d'effectuer des scans vers adresse e-mail.
- Scans pouvant être enregistrés au format Pdf, Jpeg.
- Délai moyen d'intervention = 48 h
- Livraison + installation + paramétrage compris
- Courte formation de la secrétaire comprise

Votes en faveur de l'achat du photocopieur :

Pour = **10**

Abstention = **0**

Contre = **0**

● Voirie 2026

Durant la mandature précédente, la commune de Montignac avait demandé à la CDC de réaliser des travaux sur les routes suivantes :

- V5 (une partie de la route du Reynaud)
- V4.3 (route de la Luce)
- V4.2 (route du Casse)

Durant les travaux préparatoires de la commission voirie de la CDC, Monsieur Duhart (en charge du bureau d'étude qui gère la voirie de l'EPCI) avait précisé que le montant des travaux sur l'ensemble des communes de la CDC pour la voirie s'élevait à un peu plus d'1,6 millions d'€ TTC alors que la CDC ne disposait que d'un budget de 900 000 € environ.

Aussi, chaque commune a dû revoir ses souhaits d'entretien voirie à la baisse afin de ne pas dépasser le budget fixé par la CDC. (Cf réunion d'arbitrage, 13 mai 2026)

Concernant les demandes de la commune de Montignac l'entretien des seules voies suivantes ont été retenu pour 2026 :

Seule la voie VC 4.2 (route du Casse) a été retenue par la CDC pour les travaux de 2026.

Concernant les voies de troisième catégorie

- ▶ VC101 (route de Laurenceau sur 1550 mètres) = 17 598 € T.T.C
- ▶ VC 105 (route de la Fauressse sur 160 mètres) = 3 776 € T.T.C

dont l'entretien revient à la commune, une demande de subvention a été déposée au Département au titre du FDAVC (argent récolté par par l'État pour les amendes routières.)

● Ralentisseurs rue du chêne vert

Face aux problèmes récurrents de vitesse excessive, à la présence d'une assistante maternelle ainsi qu'à la présence d'enfants en bas âge dans cette rue, le Conseil municipal déplore le comportement inadéquat de certains automobilistes et décide d'installer **deux ralentisseurs** rue du chêne vert dans le but de renforcer la sécurité routière dans le secteur.

L'installation de ces ralentisseurs de type « *chapeaux de gendarme couché* » seront intégralement **pris en charge par la Communauté rurale de l'Entre-deux-mers.**

De plus, dans le cadre des mesures visant à améliorer la sécurité routière, le conseil a décidé d'étendre la zone d'agglomération. Cette modification entraînera le **déplacement** des **panneaux** matérialisant les **entrées et les sorties d'agglomération.**

Il a également été acté l'installation d'un **panneau « Stop »** au croisement de la route du verger et de la route du chêne vert.

Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

DIVERS

● Acquisition d'un ordinateur portable

Le conseil a approuvé l'achat d'un ordinateur portable destiné aux besoins administratifs de la commune.

Coût ordinateur portable (HP) + housse de protection + souris + tapis de souris = **650 € ttc**

● **Juré d'assise**

Il est porté à la connaissance du conseil que administré a été désignée par tirage au sort, le 7 mai 2026, à Targon, pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises.

● **Fuite toit mairie**

Le Maire signale que malgré les interventions de certaines entreprises, des fuites persistent sur le toit de la mairie dès lors que les épisodes pluvieux sont trop nombreux.

Récemment encore le bureau de la mairie a été inondé.

Des travaux plus conséquent sont à envisager avant l'automne prochain.

● **Entretien des bas-côtés**

Les travaux de tonte des bas-côtés de la voirie communale sont normalement programmés pour la semaine du 25 mai 2026.

● **Don de mobilier**

L'un des conseillers municipaux a récupéré un lot de mobilier de bureau en parfait état provenant d'une grande entreprise.

Composition du lot :

- ▶ 5 tables rectangulaires
- ▶ 10 chaises à roulettes
- ▶ 1 table ovale

Conseil municipal obligatoire

Un prochain conseil municipal doit obligatoirement avoir lieu le **vendredi 5 juin 2026** afin d'élire un **titulaire + trois suppléants** qui seront amenés à voter le dimanche 27 septembre 2026 pour les **élections sénatoriales** qui auront lieu à Bordeaux.

Cette élection permettra de renouveler la moitié des membres du Sénat.